



**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq :

Vu la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février 2011 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 28 août 2013 et publié au BOAMP, sur le site internet de la collectivité et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour les **Travaux de réaménagement de l'Office de tourisme à Monein (64360)**,

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant la tenue de négociations le 30/10 afin d'adapter les offres des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 9 impactés par des modifications de plans,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 21 novembre 2013,

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour les **Travaux de réaménagement de l'Office de tourisme à Monein (64360)**, sont attribués comme suit :

- Lot 1 Démolition - gros œuvre : entreprise **GENIBAT** (64 Pau) pour un montant de 49 948,95 € HT ;
- Lot 2 Charpente - bardage métallique : entreprise **DL PYRENEES** (64100 Bayonne) pour un montant de 50 260,00 € HT ;
- Lot 3 Charpente bois - couverture – zinguerie : entreprise **LES TOITS DU BEARN** (64 230 Lescar) pour un montant de 25 960,00 € HT ;
- Lot 4 Etanchéité : entreprise **SMAC** (64140 Lons) pour un montant de 7 742,30 € HT ;
- Lot 5 Menuiseries aluminium – serrurerie : entreprise **LABASTERE** (64000 Pau) pour un montant de 34 740,00 € HT ;
- Lot 6 Menuiseries bois : entreprise **SCOP LAPORTE** (40 320 Samadet) pour un montant de 35 555,49 € HT ;
- Lot 7 Plâtrerie - plafonds suspendus : entreprise **SAMISOL** (64 160 Morlaas) pour un montant de 19 972,07 € HT ;
- Lot 8 Electricité - courant fort et faible : entreprise **COFELY INEO** (64 170 Lacq)

D.H.

pour un montant de 34 785,77 € HT ;

- Lot 9 Génie thermique - ventilation - plomberie : entreprise **ASLOR** (64360 Tarsacq) pour un montant de 32 408,34 € HT ;
- Lot 10 Peinture - sols souples : entreprise **THUEIL** (64 360 Monein) pour un montant de 19 959,50 € HT ;
- Lot 11 Carrelage : entreprise **EIFPAGE CONSTRUCTION BEARN** (64 000 Pau) pour un montant de 1 755,90 € HT ;
- Lot 12 Ascenseur : entreprise **3MC** (47 300 Le Lédats) pour un montant de 19 111,54 € HT ;

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 21 novembre 2013

Le Président,
Par délégation,
Le vice-président,


Pierre DOMBLIDES

